



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Daulouède.

Présents :

Mesdames et Messieurs Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Patrick LACLÉDÈRE, Corine LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION.

Absents : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Messieurs Éric KERROUCHE, qui a quitté la salle et Alain LAVIELLE, qui lui avait donné pouvoir, n'ont pas pris part au vote.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE ZAE DE LAUBIAN 3 À SEIGNOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède



Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance. Monsieur Eric Kerrouche quitte la salle, afin que les conseillers procèdent au vote.

Monsieur Jean-Claude Daulouède, après avoir procédé à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, présente les résultats correspondant au budget annexe de la ZAE de Laubian 3 à Seignosse suivants :

INVESTISSEMENT DEPENSES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2015	CA 2016
001	Résultat reporté		6 440,00
3354	Etudes et prestations de service	6 440,00	6 788,80
33581	Frais accessoires		3 744,81
3554	Terrains aménagés		
	Total des dépenses d'investissement	6 440,00	16 973,61
RECETTES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2015	CA 2016
1641	Emprunt		
021	Virement de la section de fonctionnement		
3555	Terrains aménagés		
	Total des recettes d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2015	CA 2016
6015	Terrains à aménager		
6045	Achats d'études	6 440,00	6 788,80
6226	Honoraires		3 744,81
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		
	Total des dépenses de fonctionnement	6 440,00	10 533,61
RECETTES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2015	CA 2016
002	Résultat reporté		
7015	Vente de terrains		
7133	Variation des encours de production de biens	6 440,00	10 533,61
	Total des recettes de fonctionnement	6 440,00	10 533,61



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2016 transmis par le comptable public ;

- donne acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAE de Laubian 3 à Seignosse,
- constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2016,
- arrête pour 2016, au budget annexe de la ZAE de Laubian 3 à Seignosse, les résultats de l'exercice à - 10 533.61 €, et le résultat de clôture à - 16 973.61 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 30 juin 2017

Le vice-président,

Jean-Claude Daulede

